

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2015-52 en date du 02/09/2015 concernant le remplacement de la station de traitement des Allois :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 02 Septembre 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 26 Août 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Mme DUFOUR Aurore a été élue secrétaire de séance.

| Membres | Présents | Représentés | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|----------|-------------|---------|----------|------|--------|
| 15 | 10 | 2 | 10 | 12 | 12 | 0 |

Présents : MM. FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, HARGE Andrée, DUFOUR Aurore, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc, CASTANET Christine, ALAMARGOT Sylvie, ARMAND Thierry, DUCHEZ Michel.

Représentés : BERGER Thierry procuration à FAUCHER Alain, JACQUET Michel procuration à DUCHEZ Michel.

Le maire expose au Conseil Municipal que l'appel d'offres concernant le remplacement de la station des Allois et d'une partie du réseau de collecte du Lotissement de la Forêt des Allois est arrivé à son terme.

Il précise que le montant des travaux à réaliser pour le remplacement d'une partie des réseaux de collecte a dû être revu. En effet, il s'agissait initialement de remplacer 150 mètres de canalisations en amiante ciment. Lors de la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre, le bureau d'étude a mis en évidence la présence d'un tronçon supplémentaire d'une cinquantaine de mètres. D'autre part, le prix au mètre linéaire s'est avéré plus important que l'estimation.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer à nouveau sur le plan de financement de l'opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le montant des marchés de travaux pour le remplacement de la station des Allois et d'une partie du réseau de collecte du lotissement de la Forêt des Allois, soit :

- Lot 1 – Remplacement des réseaux en amiante ciment : 89 810,24 euros HT,
- Lot 2 – Construction d'une station de traitement des eaux usées aux Allois : 219 870,25 euros HT.

APPROUVE le plan de financement global de l'opération, établi hors taxes, ci-dessous.

| DEPENSES | Montant HT |
|------------------------------------|------------------|
| Travaux - remplacement des réseaux | 89810,00 |
| Travaux - station | 219870,00 |
| Maîtrise d'œuvre | 12200,00 |
| Dossier loi sur l'eau | 3000,00 |
| Test de réception | 1500,00 |
| Dépenses imprévues | 4086,00 |
| TOTAL | 330466,00 |

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

| RECETTES | Montant |
|---|-----------|
| Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne | 114233,00 |
| Subvention Conseil Départemental | 114233,00 |
| Commune - Emprunt | 102000,00 |
| TOTAL | 330466,00 |

MANDATE le Maire pour solliciter des subventions complémentaires après du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

AUTORISE le maire à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir pour la réalisation de cette opération.

A La Geneytouse, le 03 Septembre 2015

Le Maire,



Alain FAUCHER

